

Annecy, Genève, le 3 décembre 2010

COMMUNIQUÉ ANNONCANT LA CREATION DU COMITÉ INTERNATIONAL DE SOUTIEN À  
ADLÈNE HICHEUR (CISAH)

<http://pagesperso-orange.fr/soutien.hicheur>

Le 9 octobre 2009, notre collègue et ami le physicien Adlène Hicheur était interpellé au domicile de ses parents puis, après une garde à vue de plusieurs jours, mis en examen pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ». Il est depuis plus d'un an incarcéré à Fresnes en détention provisoire et toutes les demandes de remise en liberté, présentées par son avocate Dominique Beyreuther, ont été systématiquement refusées. Adlène Hicheur a constamment clamé son innocence dans cette affaire. Selon les informations que nous avons pu nous procurer, l'acte d'accusation serait très mince et reposerait uniquement sur le fait qu'Adlène Hicheur ait fréquenté des forums internet suspectés d'être liés à des organisations islamistes.

Nous sommes préoccupés par la durée de sa détention provisoire et nous nous étonnons qu'en France, patrie des droits de l'homme, il soit possible de maintenir une personne incarcérée, sans preuve matérielle avérée, durant des périodes aussi longues. Nous avons été choqués par certaines allégations rapportées dans la presse faisant état « *qu'il correspondait avec un membre haut placé de l'AQMI* », qu'il était le « *prototype du terroriste solitaire* », voire même « *projetait un attentat contre la caserne du 27ieme BCA à Annecy* ». De telles allégations constituent à nos yeux une atteinte à la présomption d'innocence et salissent gravement et inutilement la réputation de Mr Hicheur. Nous n'imaginons pas un seul instant qu'elles soient véridiques. Nous nous inquiétons enfin de l'avenir de ce jeune physicien et de la possibilité qu'il ait, s'il était finalement innocenté des charges qui pèsent sur lui, de poursuivre sa carrière.

Choqués par la longueur de l'instruction, l'absence de chefs d'inculpation précis et une détention provisoire qui se prolonge inutilement, nous avons décidé de créer un Comité International de soutien à Adlène Hicheur (CISAH). Cette association loi 1901, dont les statuts ont été déposés auprès de la préfecture de Haute-Savoie, s'attachera à soutenir notre collègue dans sa défense contre des allégations de terrorisme qu'il a toujours niées.

Nous comprenons parfaitement l'extrême difficulté qu'il y a à prévenir l'horreur de nouveaux attentats aveugles. La France s'est dotée pour cela d'une procédure spéciale antiterroriste. Mais le droit des personnes ne saurait s'effacer devant les nécessités de la lutte anti-terroriste. Dans plusieurs cas on a pu voir hélas la suspicion d'intention criminelle devancer la nécessaire recherche de preuves matérielles au cours d'enquêtes et d'instructions longues et se terminant par des non-lieux. Cela a conduit à des rétentions disproportionnées de prévenus reconnus innocents, source de douleurs, de gâchis et de rancœurs pour ces personnes. Cette situation a été critiquée à de multiples reprises, en France et dans des instances internationales, sans résultats tangibles.

Pour le comité,  
Jean-Pierre Lees (président), Monica Pepe Altarelli (trésorière), Jean-Pierre Merlo (secrétaire)

Pour en savoir plus ou adhérer : <http://pagesperso-orange.fr/soutien.hicheur>